ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Allocations familiales

Question écrite n° 36631

Texte de la question

M Alain Jacquot attire l'attention de Mme le ministre delegue aupres du ministre des affaires sociales et de l'emploi, charge de la sante et de la famille, sur la situation parfois dramatique que vivent certains enfants de notre pays. Ainsi que le signale le recent rapport de l'inspection generale des affaires sociales, une mauvaise coordination des services departementaux et d'Etat peut entrainer des retards d'intervention gravement prejudiciables. On remarque egalement souvent que les allocations familiales sont detournees de leur but legitime - l'entretien des enfants - par des parents irresponsables et cela en toute impunite. Ne pourrait-on a ce sujet instituer une « tutelle des allocations familiales » qui permettrait non pas de controler autoritairement les depenses des parents, mais au moins de s'assurer que les enfants beneficient reellement de cet avantage pecuniaire dans leur vie quotidienne. Il lui demande de lui faire connaitre son opinion sur cette suggestion.

Données clés

Auteur : M. Jacquot Alain
Circonscription : - RPR
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 36631
Rubrique : Prestations familiales
Ministère interrogé : santé et famille
Ministère attributaire : santé et famille

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 15 février 1988, page 678